

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 6 décembre 2019

10^{ème} Commission
N° CP-2019-11-10-2

Service instructeur

DEAA - service aménagement des territoires

Service consulté

PLANETES 68 - AIDE A LA REHABILITATION THERMIQUE DANS LE PARC LOCATIF SOCIAL (SOMCO)

Résumé : Dans le cadre de la politique départementale de l'habitat et de la convention 2017-2020 entre le Département du Haut Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg, l'Association Régionale des organismes HLM d'ALSACE et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), le Département soutient la réhabilitation thermique des logements du parc social.

A ce titre, il vous est proposé d'accorder à la SOMCO une subvention départementale de 42 400 € pour la réhabilitation thermique de 16 logements individuels locatifs sociaux situés 2 à 17 impasse du Tribunal à ENSISHEIM.

Il est proposé d'établir une convention fixant notamment le montant de la subvention départementale et ses modalités de versement et d'autoriser la Présidente à signer ce document. Cette aide a fait l'objet d'un avis favorable de la 10ème Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement en date du 29 novembre 2019.

La convention de financement de la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux 2017-2020 entre le Département du Haut-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg, l'Association Régionale des organismes HLM d'Alsace et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) permet l'articulation de l'Eco-Prêt délivré par la CDC et des subventions des collectivités. Les objectifs sont les suivants :

- remédier à la précarité à laquelle peuvent être confrontés les locataires du parc public résultant de logements énergivores ;

- élaborer un dispositif de financement simple et efficient pour faciliter la démarche des bailleurs sociaux (dossier unique de demande auprès de la CDC) ;
- promouvoir le gain énergétique le plus efficient pour préserver l'équilibre économique des opérations ;
- garantir les prêts contractés par les bailleurs sociaux auprès de la CDC.

Par cette convention, le dispositif des aides sur fonds propres du Département et de garantie d'emprunt sur la réhabilitation thermique des logements sociaux se poursuit jusqu'à fin 2020.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de la SOMCO relative à l'opération suivante :

- 16 logements individuels sis 2 à 17 impasse du Tribunal à ENSISHEIM (immeuble achevé après 1948), pour un coût d'opération de 528 165 € TTC, un éco-prêt de la CDC de 216 000 € et un montant de subvention départementale correspondant de 42 400 €, soit 2 650 € par logement.

Cette aide est conforme à la délibération de la Commission permanente en date du 6 octobre 2017 définissant les modalités de partenariat entre la CDC et les collectivités locales pour la mise en place des financements en faveur des réhabilitations permettant d'améliorer la qualité énergétique du parc locatif social.

En conclusion, je vous propose :

- d'approuver l'aide à la réhabilitation thermique en faveur de la SOMCO, pour 16 logements individuels sis 2 à 17 impasse du Tribunal à ENSISHEIM, pour un montant de 42 400 € versé en une fois, à prélever sur le programme 30524 - H221 - chapitre 204 – fonction 72 - nature 20423 (MIL 2019),
- d'approuver les termes de la convention à conclure avec la SOMCO, jointe en annexe au présent rapport, fixant notamment le montant de la subvention départementale et les modalités de versement,
- de m'autoriser à signer cette convention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT